

**PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
ORTHI : administrateurs locaux
(Outil de Repérage et de Traitement
de l'Habitat Indigne et non décent)**

**Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)**

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Lutte contre l'habitat indigne » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-r5134.html>

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

les dates, lieux des formations et dates limite d'inscription figurent sur la page
« **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

OÙ ?

CVRH DE PARIS

2 rue Alfred Fouillée
75013 PARIS

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DGALN/PH3

chef(fe)de projet : Denis SOLINA

Tél. : 01 40 81 96 71

denis.solina@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance

Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation

Marie-France GARCINI – cheffe de projet formation

vos contacts au CVRH

chef(fe) de projet : Régine MAURICE

Tél. : 01 44 06 16 62

regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr

adresse courriel :

inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

Cette journée porte sur l'utilisation de l'outil (ORTHI). L'administrateur local est chargé d'accompagner ses partenaires départementaux dans l'utilisation et le renseignement de l'outil.

A l'issue de la journée de formation, les administrateurs seront en capacité de :

- Gérer les droits des Utilisateurs ;
- Rechercher, modifier, créer un dossier ;
- Remplacer une clé de substitution par un invariant fiscal ;
- Créer des zonages dynamiques ;
- Assister les utilisateurs locaux: accès, extractions de données

le public concerné – les pré-requis

Cette action s'adresse, en priorité, aux administrateurs locaux ORTHI qui viennent d'être désignés dans leur département. Les gestionnaires locaux ou consultants de l'outil des DDT, des DDCS, des DREAL ou des collectivités, CAF et ADIL peuvent éventuellement assister à la formation dans la limite des places disponibles.

Pré-requis :

- avoir des connaissances sur la politique publique de lutte contre l'habitat indigne et non décent ;
- faire partie du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

IDENTIFICATION DES SESSIONS DE FORMATIONS

ACTEURS CVRH	DONNEES FORMATION – CORDONNEES CVRH
<p>CVRH concerné : PARIS Chef de projet : Régine MAURICE Coordonnées : 06 60 88 23 76 regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Dates de la formation : 16 novembre 2021 Dates limite d'inscription : 15 octobre 2021 Lieu de la formation : 2 rue Alfred Fouillée 75013 PARIS Pour vous inscrire : http://oups-cmvrh.appli.i2/index.php?id_session=23230</p>
	<p>Dates de la formation : 23 novembre 2021 Dates limite d'inscription : 15 octobre 2021 Lieu de la formation : 2 rue Alfred Fouillée 75013 PARIS Pour vous inscrire : http://oups-cmvrh.appli.i2/index.php?id_session=23231</p>

CONTEXTE

La lutte contre l'habitat indigne, habitat qui, par son état physique ou ses conditions d'usage porte atteinte à la dignité humaine de ceux qui l'occupent, constitue une priorité de l'action du gouvernement. Cette priorité s'inscrit en particulier dans le cadre du programme « Action cœur de ville », du plan « Initiative Copropriétés », du plan « Santé-Environnement » et constitue également un des axes prioritaires de la politique pénale. La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a durci l'arsenal répressif en matière de lutte contre l'habitat indigne et a également introduit des mesures visant à renforcer la pression financière sur les bailleurs indélicats et à favoriser leur repérage.

L'article 60 de la loi ENL du 13 juillet 2006 a rendu obligatoire, dans le cadre des PDALHPD, la mise en place dans chaque département, d'un observatoire nominatif des logements indignes et des locaux impropres à l'habitation ainsi que des logements considérés comme non décents.

ORTHI (Outil de Repérage et de Traitement de l'Habitat Indigne et non-décent) est un outil commun partagé, alimenté par l'ensemble des prescripteurs ou autorités publiques compétentes en matière d'habitat. Cet outil a vocation à regrouper l'ensemble des logements indignes et non décents repérés et/ou traités:

- l'outil permet d'éviter que chaque département ne se constitue son propre outil d'observation en demandant une autorisation à la CNIL pour le faire : une déclaration CNIL pour ORTHI a été obtenue au niveau national;
- ORTHI permet d'agréger les données locales au plan régional et national pour suivre la politique de lutte contre l'habitat indigne.

ORTHI recense les locaux, immeubles et parties communes concernés par des actions de repérage, par des procédures de police administrative (code de la santé publique, code de la construction et de l'habitation) ou par des procédures de non décence.

ORTHI se décompose en deux outils : un outil applicatif pour la gestion des dossiers et un outil décisionnel pour les statistiques sous Business Objects.

Cet outil décisionnel, nommé "infocentre ORTHI", a pour but de rendre exploitables par les utilisateurs les données rentrées dans la base ORTHI. Il met à disposition des utilisateurs un ensemble de données extraites de l'application ORTHI et stockées dans une base de données interrogeable. L'ensemble des interrogations de données ou requêtes paramétrables, permet d'effectuer des analyses relationnelles ou multidimensionnelles et de les exporter. Les résultats sont présentés dans des rapports.

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation sur l'outil ORTHI se déroulera sur une journée. Elle sera destinée à

l'utilisation de l'application ORTHI :

- Présentation des fonctionnalités, des informations disponibles dans l'outil, administration d'ORTHI, mission du CFA et pré-requis informatiques ;
- Exercices pratiques.

Intervenant : SG/SNUM/PNM/DPNM2/GPL/PMPL